



HAL
open science

Enseignants en coopération; Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales

Michel Grossetti

► **To cite this version:**

Michel Grossetti. Enseignants en coopération; Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales. Revue française de sociologie, 1986, 27, pp.133-148. hal-01390036

HAL Id: hal-01390036

<https://hal.science/hal-01390036v1>

Submitted on 31 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Enseignants en coopération. Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales

par Michel GROSSETTI

RÉSUMÉ

L'envoi, par la France, d'enseignants dans son ancienne zone coloniale, depuis une trentaine d'années au moins, invite à s'interroger, d'une part, sur les logiques qui amènent des diplômés français à faire le choix de la coopération et, d'autre part, sur la construction, par l'accumulation des séjours temporaires, de véritables carrières de coopérateurs. Le choix initial s'inscrit dans une situation caractérisée par la nécessité d'une rupture de socialisation (service national, entrée dans la vie active) où la coopération est mise en balance avec d'autres formes de rupture. Les prolongements de séjour ou enchaînements de contrats temporaires, qui finissent par constituer des carrières en coopération, sont ici en partie expliqués par la socialisation de substitution rendue possible par l'existence d'un mode de vie coopérant, dont les fondements sont semblables dans tous les pays concernés, mais dont les modulations d'intensité opposent les pays du Maghreb à ceux de l'Afrique Noire. L'adaptation des coopérateurs à ce mode de vie particulier s'accompagne d'une désocialisation progressive relative à l'espace social métropolitain ainsi que d'une accumulation plus ou moins importante de biens matériels. Comme, d'autre part, les coopérateurs ne peuvent être référés qu'à cet espace social métropolitain, la coopération peut être analysée comme permettant une translation de leurs positionnements au sein de cet espace.

La coopération, entre la France et ses anciennes colonies ou protectorats, existe suivant les pays concernés depuis la fin des années cinquante ou le début des années soixante. Depuis environ vingt-cinq ans donc, des diplômés français s'expatrient volontairement dans le cadre de la coopération bilatérale (1) pour exercer dans l'ancienne zone coloniale (2) les fonctions d'ingénieurs, de médecins et, surtout, d'enseignants.

(1) Qui se différencie de la coopération multilatérale par le fait que l'aide est gérée par le pays aideur et non par des organismes internationaux. La France pratique essentiellement l'aide bilatérale sous la forme d'assistance technique (envoi de personnel). Cf. P. Cadenat, « La France et le Tiers-Monde ».

Les références bibliographiques se trouvent *in fine*.

(2) On trouve aussi des coopérateurs ailleurs que dans l'ancienne zone coloniale, mais leur nombre restreint (moins de 8 % en 1978) a conduit à les écarter de cette étude.

On aurait pu penser que cette situation, finalement très singulière, de main-d'œuvre diplômée formée d'expatriés temporaires avait de quoi exciter la légitime curiosité scientifique des sociologues : qui part en coopération ? pourquoi ? comment s'organise la vie de ces immigrés issus d'une nation dominante dans un Tiers-Monde sortant à peine de la période coloniale et conservant des liens de plus ou moins forte dépendance avec l'ancien colonisateur ?

En fait, les études sur la question sont rares en sociologie et ont ceci de particulier qu'elles sont toutes le fait de chercheurs ayant effectué des séjours plus ou moins longs en coopération. Le plus connu de ces chercheurs est probablement F. de Negroni qui a eu le mérite de poser clairement le problème : « Au lieu d'examiner les coopérants comme une classe de spécialistes, dans le miroir déformant d'un aménagement ou d'une problématique de leur mission, il convient de les appréhender en tant que groupe temporairement expatrié, contraint de recréer, à partir de données nouvelles, une structure sociale » (3).

A partir d'une expérience limitée à une période (1968-1973) et à un pays (Madagascar) pour l'essentiel, F. de Negroni a conçu un essai à visée démystificatrice parfois très drôle, comportant, outre une série de portraits-types de coopérants frôlant pour le moins la caricature, une analyse d'une « logique sociale de la transplantation » unissant les coopérants quel que soit le pays d'accueil. La thèse centrale de l'ouvrage fait reposer la socialité coopérante sur deux mythes : le « mythe d'une unité sociale » permettant de camoufler la « désunion implicite » entre grands et petits bourgeois derrière l'« unité explicite » du dépouillement des signes et de la déresponsabilisation professionnelle qui permet à F. de Negroni d'assimiler le cercle coopérant à un groupe de vacances au sein du « club coopération » ; et le « mythe d'une division idéologique » qui oppose la « désunion explicite » des coopérants en ce qui concerne leurs attitudes vis-à-vis de la coopération et l'« unité implicite » de l'appropriation réelle et symbolique du Tiers-Monde.

Le travail de S. Guth (4), postérieur (1982) et centré sur un pays du Maghreb (le Maroc), est beaucoup plus empirique et, s'il confirme certaines affirmations de F. de Negroni (la permanence de la constitution des communautés sociales de coopérants que ce dernier nomme les cercles coopérants), offre une vision nettement moins triomphante des coopérants et de leur mode de vie : difficulté d'être, vis-à-vis de l'ex-colonisé, autre chose que l'« autre » assumant un lourd héritage, réinsertion parfois difficile au retour en métropole, malaise lié à la condition d'expatrié. Ce travail, très riche de notations justes, a le défaut de n'être fondé que sur un pays et de laisser dans l'ombre, comme le précédent, les logiques qui amènent des diplômés à partir puis à rester en coopération.

(3) F. de Negroni, *Les colonies de vacances*, p. 13.

(4) S. Guth, *Exil sous contrat*.

La réflexion qui suit a pour objet de tenter de les cerner. Pour cela, elle s'appuiera pour l'essentiel sur une enquête menée au Maroc et au Sénégal de 1981 à 1983 (5) pour ce qui est du fondement empirique et fera appel sur un plan plus théorique aux notions de trajectoire individuelle et de socialisation. De ce point de vue, la problématique introduite par F. de Negroni et partiellement reprise par S. Guth se trouve reformulée : en étudiant les séjours en coopération comme une phase au sein de trajectoires sociales particulières, il est possible de percevoir les séjours en coopération, non plus comme des « vacances » sans conséquences (F. de Negroni) ou un « exil » plus ou moins bien vécu (S. Guth), mais comme une parenthèse de socialisation durant laquelle se relâche et se distend le lien qui unit le coopérant à son espace social de référence qui est, malgré tout et avant tout, la France métropolitaine.

Il semble en effet que l'on ne puisse comprendre la constitution des cercles de coopérants et le mode de vie qui s'y développe sans resituer les périodes de coopération au sein des histoires individuelles dont elles ne constituent qu'une phase. Inversement, on ne peut cerner les logiques qui amènent des diplômés, partis en coopération dans le but d'éviter le service militaire en caserne ou pour résoudre provisoirement un problème d'insertion, à enchaîner les séjours outre-mer jusqu'à construire de véritables carrières de coopérants, sans étudier les modalités précises de l'adaptation à cette vie particulière.

D'autre part, il est indispensable à la bonne compréhension de ce qui va suivre de retracer brièvement les grands traits de ce qu'est et a été la coopération française, puisque l'analyse qui est exposée ici prend pour objet principal les enseignants en coopération dans l'ancienne zone coloniale de la France entre 1981 et 1983, c'est-à-dire une population témoignant d'un état récent de la coopération mais non nécessairement de son histoire.

Rappelons que, comme la plupart des anciennes puissances coloniales, la France pratique essentiellement la coopération bilatérale, mais se particularise par ses coopérants, les plus anciens et les plus nombreux (6). Il semble en effet que les particularités de la politique coloniale française, très « républicaine » (7), ait conduit les Etats nés de la décolonisation à faire appel à des cadres français pour permettre à certaines institutions de fonctionner.

Une certaine logique a voulu que soient recrutés dans un premier temps des cadres issus de l'administration coloniale, mais, avec l'évolution des

(5) Cette étude a fait l'objet d'une thèse de 3^e cycle intitulée : *L'intérieur de la parenthèse. Le mode de vie des enseignants français en coopération dans l'ancienne zone coloniale de la France.*

(6) En 1978, 42 % des coopérants étaient français, les autres puissances coloniales ve-

nant loin derrière (source OCDE).

(7) C'est-à-dire ayant tendance à reproduire dans les colonies des répliques de l'administration métropolitaine. L'enseignement en français dispensé par des Français en est un exemple.

besoins, l'importance prise par les enseignants (8) et la renégociation des accords de coopération en 1972, le recrutement s'est modifié, se dégageant des milieux coloniaux disparaissants pour se centrer sur les diplômés d'enseignement, alors que le nombre total des coopérants ne cessait de décroître après 1970.

On se retrouve donc, pour la période concernée, avec une écrasante majorité d'enseignants (ce pourquoi l'étude présentée ici se limite à ce corps de métier), parmi lesquels les survivants de la première période sont rares.

Les coopérants interrogés ici (9) sont jeunes (approximativement 35 ans de moyenne d'âge), ont pour la plupart effectué toute leur carrière en coopération, et 64 % des hommes (57 % au Maroc et 77 % au Sénégal) sont passés par le statut de VSNA (10).

D'autre part, une étude des situations au départ en coopération montre que, dans la très grande majorité des cas, le départ intervient immédiatement à la fin des études en métropole ou au tout début d'une carrière d'enseignant (Centre pédagogique régional, première année d'auxiliaariat et service national). Le départ en coopération intervient donc dans la plupart des cas entre 25 et 30 ans (l'âge moyen au départ est de 26 ans pour la population étudiée, sans écart significatif entre la sous-population du Maroc et celle du Sénégal), avant toute installation ou stabilisation professionnelle, c'est-à-dire durant cette étape charnière de la trajectoire sociale, étape essentiellement de socialisation qu'est le passage de l'école à la vie active.

La coopération apparaît donc comme une possibilité offerte aux jeunes diplômés de certaines disciplines de gérer d'une façon particulière leur entrée dans la vie active, qui est aussi pour beaucoup le début d'une carrière d'enseignant. Cette possibilité, comme les autres, offre des attraits et comporte des limites et des inconvénients, mais se caractérise avant tout par l'aspect temporaire de la situation choisie : un VSNA part pour deux ans, les contrats civils vont de un à trois ans. Ainsi, le choix de la coopération n'implique aucun engagement à long terme.

On peut penser que, dans bien des cas, cet aspect joue un rôle important, non seulement dans le choix initial, mais aussi dans les choix répétés de renouvellement de contrat ou de demande de nouveau contrat qui interviennent périodiquement dans les carrières de coopérants.

Une bonne partie des attraits liés à la coopération est d'ordre matériel :

(8) Les enseignants sont passés pour le Ministère de la coopération (Afrique Noire) de 24 % en 1960 à 74 % en 1979 et atteignent plus de 90 % dans le Maghreb.

(9) 122 enseignants dont 89 au Maroc et 33 au Sénégal. Ne sont ici pris en compte que les coopérants interrogés par questionnaire.

(10) Volontaires du service national actif

effectuant leur service militaire sous la forme de 16 mois de coopération. Ces chiffres doivent surtout être considérés comme indicatifs, la faiblesse numérique de la population étudiée ne permettant pas, malgré les contrôles de représentativité effectués, de la considérer comme un échantillon représentatif au sens strict.

meilleur salaire (11), plus grand éventail des postes disponibles (avec possibilité pour certains d'accéder à des niveaux difficiles à atteindre en métropole), niveau de vie plus élevé et temps libre plus important. Les aspects moins matériels peuvent aussi intervenir : attrait du changement, de la nouveauté, du climat, des rythmes de vie plus calmes du Tiers-Monde, etc. Et, bien entendu, pour les VSNA, l'évitement de la caserne (12).

Les inconvénients liés à la coopération sont aussi multiples : rupture avec des habitudes de vie en métropole et relâchement des liens relationnels ou affectifs, appréhension de ce qui est pour beaucoup l'inconnu, nécessité de faire face aux multiples problèmes matériels impliqués par le départ (déménagement, formalités interminables, etc.) et enfin perspective de devoir s'adapter à la vie dans un pays étranger, du Tiers-Monde de surcroît.

En fait, on le voit, le dénominateur commun de la plupart de ces aspects négatifs est la rupture impliquée par le départ outre-mer, rupture qui a été évoquée tant par F. de Negroni que par S. Guth.

Pour F. de Negroni, la rupture apparaît plutôt comme un attrait : « Le départ en coopération, comme toutes les migrations touristiques lointaines, est d'abord placé sous le signe de la rupture, du desserrement des contraintes, de la fuite du quotidien (...). Pour tous, il s'agit d'une rupture avec une certaine insertion sociale, une prescription des échanges, le mode d'existence occidental, mais aussi avec le passif des problèmes, des échecs, des ambitions déçues » (13).

S'il est clair que la rupture avec « une certaine insertion sociale » ou avec « le mode d'existence occidental » est inévitable, la thématique des « problèmes, des échecs, des ambitions déçues » mérite d'être relativisée en ce qui concerne la plus grande partie des coopérants, partis avant trente ans et faisant souvent face, au moment du choix de la coopération, plus à une situation concrète d'insertion ou de gestion d'une transition qu'à une situation amère ou désespérée en métropole : il faudrait éviter de percevoir la coopération comme une sorte de légion étrangère réservée aux diplômés.

Chez S. Guth, on retrouve la rupture comme forme de désocialisation : « Partir outre-mer, c'est détendre les relations filiales, se marginaliser par rapport à l'ensemble de la société française » (14).

En effet, si l'on définit le procès de socialisation d'un individu par rapport à un ensemble social donné comme étant « le lieu de la dialectique entre l'individu et l'ensemble social, donc à la fois un procès d'appropriation de l'espace social par l'individu et un procès d'intégration et de

(11) Rappelons que, selon les pays, les coopérants percevoient un salaire qui est de 1,5 à 3 fois supérieur environ à celui qu'ils percevaient en métropole.

(12) Et donc possibilité d'éviter l'éclatement des couples (ce qui vaut aussi pour

certains civils) ou encore de disposer de temps libre pour poursuivre des études.

(13) F. de Negroni, *Les colonies de vacances*, p. 22.

(14) S. Guth, *Exil sous contrat*, p. 255.

marquage de l'individu par l'ensemble social » (15), il est clair que les séjours en coopération sont analysables comme comportant un procès de désocialisation par rapport à l'espace social français, c'est-à-dire de relâchement des liens entre les coopérants et la France métropolitaine. Or, cette rupture ne s'opère pas seulement par rapport à la métropole, mais aussi et surtout par rapport à une socialisation antérieure au sein d'une ville, d'une région, de cercles relationnels. Et l'on comprend finalement que les départs soient rares à se situer en cours de carrière et concernent le plus souvent ceux qui doivent, de toute façon, faire face à une rupture inévitable : départ à l'armée, fin des études, poste dans une région éloignée, etc.

La coopération se situe en fait au sein d'une structure de choix où elle n'est qu'une possibilité parmi d'autres, alors que le choix est inévitable. Le problème n'est pas : « Faut-il courir le risque de la rupture et partir en coopération ? », mais bien plutôt : « Comment gérer une rupture inévitable ? ».

Lorsque l'on demande aux enseignants interrogés d'éclairer les raisons de leur choix, les reconstructions a posteriori que l'on obtient ne sont en rien des descriptions objectives de la situation au départ et sont fortement nourries de l'expérience ultérieure, mais elles sont souvent riches d'indications, non pas tant sur les « raisons » du départ que sur les circonstances qui l'ont accompagné :

- « Plus intéressant qu'un poste en France loin du domicile et à titre provisoire (mise à la disposition d'un recteur). Coma que ne vivre, calia daïssai to país. »
- « Une bonne opportunité (expérience, voyage) face à l'armée. »
- « Le fait que mon conjoint ait dû effectuer son service militaire. »
- « Difficultés pour trouver un poste en France. »
- « Paradoxe : éviter l'exil imposé, au profit d'un déplacement librement consenti, vivre en couple dans la même ville, la volonté de changement, un salaire supérieur. »

Même si ces réponses, bien que majoritaires, ne sont pas unanimes, rares sont les cas où l'affirmation d'un désir de changement, d'une curiosité pour la nouveauté n'est pas accompagnée d'indicateurs (âge au départ, statut social au départ) montrant que ce choix s'est opéré au sein d'une situation non stabilisée (16).

Ainsi, qu'il s'agisse de la coopération comme filière d'évitement de la caserne, de la possibilité d'éviter une situation défavorable ou jugée comme telle en métropole (séparation des conjoints, « exil » imposé vers les

(15) *L'intérieur de la parenthèse*, p. 293. Cette définition s'inspire des travaux de J.-M. Berthelot (« Socialisation » in *Sociétés* n° 4) et de ceux de l'équipe « Corps et socialisation » du Centre de recherches sociologiques de Toulouse.

(16) Parmi les rares cas où le départ intervient après plusieurs années passées sur un poste en métropole, certains sont repérables comme comportant une rupture individuelle ou familiale (divorce par exemple).

académies déficitaires, auxiliariat dans des conditions précaires, difficultés à trouver un emploi), la coopération est le plus souvent mise en balance avec un avenir incertain ou mal accepté en métropole et rarement avec une situation stable. Les attrait de la coopération (salaire, exotisme, etc.) ne semblent donc jouer que lorsque la situation en métropole n'est pas stabilisée et que la question de la coopération face à d'autres avenir peut se poser. Autrement dit, il faut qu'une rupture relative de socialisation soit inévitable pour que la désocialisation liée à la coopération puisse apparaître comme envisageable.

La situation choisie a tout du temporaire, cela a déjà été dit, puisque c'est pour trois ans au plus que l'on part, et pourtant la plupart des coopérants interrogés au cours de cette étude ont effectué la totalité ou la quasi-totalité de leur carrière en coopération (8 ans en moyenne), renouvelant leurs contrats pour un même poste ou enchaînant les séjours selon des trajectoires géographiques diverses dont l'un des modes semble être le passage du Maghreb (période VSNA (17) et/ou premier contrat civil) à l'Afrique Noire (Sénégal ou Côte d'Ivoire, les deux pays au sud du Sahara accueillant le plus grand nombre de coopérants français). Or, on ne trouve jamais, tant chez les VSNA que chez les civils, une volonté explicite de faire carrière en coopération, l'avenir envisagé dépassant rarement cette phase de remise en jeu que constitue la fin d'un contrat, phase pour laquelle l'univers des possibles est fortement structuré par la situation administrative (possibilité ou non de renouveler le contrat (18), postes accessibles en métropole ou ailleurs).

Comme tous les enseignants, qui ne désirent pas nécessairement effectuer toute leur carrière dans le même établissement, les coopérants sont soumis au grand jeu des postes de la fonction publique, et même si certains tentent de forcer la chance par des moyens plus ou moins classiques, il est fort difficile pour un coopérant de planifier une carrière, hors du renouvellement quasi automatique (sauf cas exceptionnel) du contrat en cours dans les limites de temps prévues (19).

Le choix de la coopération est donc remis en jeu à chaque fin de contrat, et la plupart des coopérants renouvellent ce choix un certain nombre de fois jusqu'à construire, par l'accumulation du temporaire et du précaire, une véritable carrière de coopérant. Aussi faut-il s'interroger, non plus seulement sur le choix de partir en coopération, mais aussi sur celui d'y rester. Cela est d'ailleurs parfaitement évident en ce qui concerne les coopérants qui sont passés par le statut de VSNA et pour qui la motivation spécifique la plus souvent mise en avant pour expliquer le choix du départ (l'évitement

(17) Rappelons que cette période dure 16 mois. Par ailleurs, les VSNA reçoivent une allocation très inférieure aux salaires des civils.

(18) Le temps maximum qu'un fonctionnaire peut passer sur un même poste en coopération ou encore la durée possible des

séjours consécutifs à l'étranger sont limités (6 ans et la moitié de la carrière).

(19) Ceci est d'autant plus vrai pour les titulaires de l'Education nationale, le problème supplémentaire pour les non-titulaires étant les possibilités de réinsertion en métropole.

de la caserne) disparaît à la fin des 16 mois de service. Or, si une bonne part des VSNA rentre en métropole au bout de deux ans, on a vu que c'est parmi ceux qui font le choix de continuer en coopération que se recrute l'essentiel des hommes enseignant en coopération.

Il va de soi que la tentation de prolonger une situation temporaire mais relativement sûre dans l'attente d'une titularisation n'a pas été étrangère aux stratégies de certains non-titulaires. Pour la fin des années soixante-dix, on observe en coopération une proportion de non-titulaires assez importante (38,8 % au Maroc en 1980-81, 20,9 % au Sénégal, 15,1 % en 1976-77 (20) en France avec de grandes disparités selon les académies) et aussi une relative sur-représentation des catégories d'intégration des non-titulaires (adjoints d'enseignement : 13,08 % au Maroc, 7,9 % au Sénégal, 4,3 % en métropole) (21), ce qui semble indiquer qu'une partie des titulaires a été intégrée sur place. Toutefois, il reste que la majorité des coopérants est formée de titulaires dont l'avenir en métropole est assuré.

Pour comprendre comment se met en place cette logique de la perpétuation du temporaire, il est indispensable de saisir et d'analyser les principaux fondements de la vie en coopération dont la persistance, malgré la diversité des pays d'accueil et les différences d'intégration qui y sont liées, permet d'établir l'existence d'un mode de vie coopérant, ensemble structuré de pratiques plus ou moins communes unissant réellement et symboliquement les coopérants durant leur séjour.

Le départ en coopération est toujours, on l'a vu, la concrétisation d'une rupture de socialisation et implique un relâchement des liens qui unissent l'acteur social qu'est le coopérant à son premier espace de référence qu'est la société française. Ce relâchement varie dans son intensité suivant les individus et surtout suivant la durée de l'expatriation qu'ils ont déjà vécue, mais il est inévitable. Qu'il s'agisse de la raréfaction ou de la perte des relations sociales, de l'impossibilité de conserver un certain nombre d'habitudes (notamment en matière de consommation, et de consommation culturelle en particulier) ou de la difficulté à suivre les diverses évolutions de la structure sociale française entraînant une certaine perte des repères sociaux relatifs à cette structure, la coopération peut être perçue comme un procès de désocialisation relative à l'espace social français. Cette désocialisation est en fait à double sens puisque, en même temps que le coopérant perd un certain nombre de repères ou de liens relatifs à la société française, celle-ci le méconnaît de plus en plus et le renvoie à une position sociale plus ou moins floue (voir en particulier les confusions plus ou moins fréquentes en métropole entre la coopération et les organisations de type humanitaire comme Terre des Hommes).

(20) *Etudes et documents*, « Les principales caractéristiques des enseignants du second degré et de leur service », 1978, 2.

(21) Ces proportions sont calculées sur le total des titulaires.

Face à cette désocialisation se constitue un type particulier de sociabilité né de la communauté de situation et de profession des coopérants (22) et de l'immersion dans un Tiers-Monde plus ou moins dépendant de la France.

Le premier fondement du mode de vie spécifique aux coopérants est bien évidemment cette constitution, dans chaque ville ou région regroupant suffisamment de coopérants, d'une communauté sociale distincte dont l'isolement social a marqué aussi bien F. de Negroni que S. Guth. Que l'on baptise ce groupement social « cercle » ou « communauté », il apparaît comme tangible et facilement cernable dans ses diverses dimensions par l'observateur. Tout d'abord, le cercle s'isole assez naturellement de la société locale. La barrière de la langue (17 % seulement des coopérants interrogés disent connaître suffisamment la langue locale pour tenir une conversation), de la culture, du niveau de vie (un enseignant en coopération est de 3 à 5 fois mieux payé qu'un enseignant autochtone, déjà très privilégié par rapport à la masse de ses compatriotes) empêche, malgré la bonne volonté souvent affichée par les nouveaux arrivants (qui suivent parfois des cours de langue, généralement vite abandonnés par manque d'occasions de la pratiquer), de véritables relations de sociabilité avec les ressortissants du pays, à l'exception de ceux d'entre eux qui sont culturellement les plus proches de l'Occident (pour avoir fait des études en France par exemple). C'est ainsi que 81 % des coopérants interrogés déclarent fréquenter surtout des Français. Cet isolement est perceptible dans le regroupement spatial des coopérants au sein de certains quartiers de la « ville européenne » (23), dont certains sont parfois désignés explicitement comme « quartiers des coopérants » (24). D'autre part, les coopérants entretiennent peu de relations avec les Français non coopérants, et ceci avait déjà été perçu par F. de Negroni à Madagascar : « Avec la société blanche traditionnelle, ils entretiennent une relation de mépris condescendant ; ils ne la fréquentent pas ou peu, et alors dans des circonstances bien précises — motifs familiaux, professionnels — dont ils se désolidarisent après coup » (*Les colonies de vacances*, p. 62).

Parmi les coopérants interrogés, 83 % déclarent fréquenter, parmi les Français, surtout des enseignants (ils sont presque tous coopérants), les autres professions citées étant le plus souvent celles pratiquées par des coopérants (ingénieur, médecin, etc.).

Cet isolement du cercle coopérant, tangible pour l'observateur depuis les années soixante, a toutes les chances de s'être progressivement construit au fur et à mesure que les enseignants recrutés en métropole (le plus souvent par le biais du service national) remplaçaient les cadres issus des milieux

(22) Rappelons qu'il s'agit ici uniquement d'enseignants, mais le poids de ceux-ci dans la population coopérante impose aux très minoritaires non-enseignants de s'adapter au mode de vie bâti par eux.

(23) On sait que les villes africaines sont généralement divisées en au moins deux

parties : une partie « européenne » et une partie « traditionnelle » d'habitat concentré (les « medinas » du Maghreb) avec, souvent, des bidonvilles à la périphérie.

(24) Comme le quartier qui entoure le lycée français de Rabat.

coloniaux, en même temps d'ailleurs que ceux-ci perdaient de leur importance. Quant aux milieux privés post-coloniaux (techniciens d'entreprise en mission, résidents à titres divers), qui peuvent être assez nombreux dans des pays comme la Côte d'Ivoire par exemple, il semble qu'ils n'entretiennent que peu de relations avec les coopérants, dont le rythme de vie particulier et le statut relativement protégé peuvent être l'objet d'une certaine envie ou de condescendance (25).

Ce groupement social relativement autonome est soumis aux rythmes propres de la coopération et de l'enseignement, c'est-à-dire qu'il se dissout à chaque fin d'année scolaire pour se reconstruire à chaque rentrée avec un renouvellement partiel à chaque fois. C'est en partie pourquoi les nouveaux arrivants, qu'ils soient ou non débutants en coopération, sont pris en charge dès leur arrivée par les anciens qui les aident à trouver un appartement (s'ils n'en ont pas déjà un lié au poste), une bonne et tout ce dont ils peuvent avoir besoin, assurant là, de façon plus ou moins organisée selon les cercles, une intégration rapide des nouveaux. Ainsi se nouent très rapidement des liens, souvent superficiels, qui permettent au cercle de se perpétuer et au nouveau de retrouver une sorte de récréation de l'espace social français.

La seconde grande composante du mode de vie coopérant est liée à l'adaptation des pratiques ordinaires à la situation particulière de l'expatriation temporaire dans un pays anciennement colonisé. Le niveau de vie et le statut social des coopérants impliquent dans ces pays la possibilité (sinon souvent la presque obligation) d'avoir du personnel de service (de la bonne à temps partiel du Maroc aux deux ou trois domestiques du Sénégal) (26). Ce fait, ajouté aux horaires allégés et à la proximité entre habitat et travail, permet un dégagement supplémentaire de temps libre dans une profession qui en est déjà richement pourvue en métropole. Dans ce contexte, passer le temps — organiser les loisirs et les activités hors-travail — devient une préoccupation majeure pour le coopérant.

Pour résoudre le problème de l'occupation du temps hors-travail, les solutions métropolitaines liées aux consommations culturelles sont rendues caduques, malgré les efforts des centres culturels français (CCF) et des coopérants eux-mêmes, par la distance, l'absence d'une bonne part des médias et des possibilités matérielles de consommation et enfin par la concurrence d'un autre type d'activités, plus adapté. Le soleil, l'espace, le relativement faible encombrement des sites de loisir permettent une large exploration des activités de plein air (tennis, planche à voile, randonnée, etc.) durant la journée, la soirée étant souvent dévolue à une sociabilité parfois forcenée (invitations réciproques), dont le défaut est de se heurter

(25) Au Maroc, la plaque d'immatriculation jaune, qui indique que les coopérants ont un droit spécial d'importation temporaire dénué de taxe, est un objet de convoitise, tandis qu'en Côte d'Ivoire son équivalent, la plaque TTCl, a été baptisée « Travail tran-

quille en Côte d'Ivoire » par les milieux privés.

(26) 88 % des enseignants coopérants interrogés déclarent employer au moins une bonne (97 % au Sénégal contre 85 % au Maroc).

à une limitation relative de l'horizon social (éventail restreint des relations possibles) et de produire une circulation rapide des informations et des rumeurs, comparable à celle que l'on peut observer dans les villages ou les petites villes de province.

Enfin, on ne peut comprendre la constitution des cercles de coopérants et le mode de vie qui s'y déploie si l'on ne tient pas compte du fait essentiel qui est que, expatriés temporaires en mission, les coopérants ne cessent jamais de se référer avant tout à l'espace social français, ce qui renvoie le pays d'accueil au statut d'un décor exotique sans grande importance.

Les congés estivaux sont autant d'occasions de retours périodiques en métropole, le plus souvent dans la région d'origine (nécessité de visiter la famille et de sauvegarder les liens les plus importants) et, pour ceux qui ont passé assez d'années en coopération, dans la maison achetée grâce aux économies réalisées en coopération. En effet, les coopérants, qui sont payés 1,5 à 3 fois plus qu'en France, vivent dans des pays où le coût de la vie est de 2 à 3 fois moindre (à la fois par la moindre cherté des denrées alimentaires et par le manque d'occasion de consommer). Cela permet de dégager un capital dont l'investissement se fait prioritairement en France dans l'immobilier. Qu'il s'agisse de la maison individuelle des coopérants du Maghreb ou des séries d'appartements de ceux du Sénégal, l'investissement immobilier est à la fois un moyen commode de sauvegarder un capital accumulé et un symbole de la sauvegarde des racines françaises et du retour définitif.

Ces traits constitutifs du mode de vie coopérant se retrouvent dans les deux pays étudiés ici, mais avec des différences notables d'intensité. Tout se passe en effet comme si toutes les spécificités de mode de vie décelables au Maroc se trouvaient amplifiées à la limite de la caricature au Sénégal (salaire plus important, plus grande coupure avec la population locale, emploi plus important de personnel de maison, etc.).

Qu'il s'agisse des traits caractéristiques de l'isolement des cercles coopérants (3 % seulement des coopérants interrogés au Sénégal déclarent pouvoir tenir une conversation dans la langue locale contre 22 % au Maroc ; 90 % déclarent fréquenter surtout des Français contre 78 % au Maroc, etc.), des pratiques de plein air (36 % de pratique du tennis au Sénégal contre 22 % au Maroc) ou de l'investissement immobilier en métropole (64 % de possession de maison ou d'appartements en métropole pour les coopérants du Sénégal contre 51 % pour ceux du Maroc), les coopérants du Maroc apparaissent toujours comme occupant socialement une position intermédiaire entre la métropole et l'Afrique Noire, selon une sorte de hiérarchie de la coopération qui recouvrirait partiellement une hiérarchie de la dépendance. Les pays comme le Sénégal apparaissent comme des sites privilégiés de la coopération, accueillant plus de titulaires (79,1 % contre 61,2 % au Maroc à la même époque dans le secondaire), plus de certifiés (57,4 % des titulaires contre 46,2 % au Maroc) et moins de professeurs d'enseignement général (7,2 % contre 17,5 %) et d'adjoints d'enseignement

(7,9 % contre 13,1 %). De même, les non-titulaires interrogés sont plus diplômés au Sénégal (niveau DEA fréquent) qu'au Maroc (maîtrise). D'une façon générale donc, les diverses hiérarchies se superposent pour donner un système orienté de différences que l'on pourrait résumer dans le tableau suivant :

Maroc	Sénégal
Moins de dépendance du pays d'accueil	Plus grande dépendance
Niveau moindre de grade et de diplômes pour l'enseignement secondaire (27)	Meilleur niveau de grade et de diplômes
Salaire moins important	Meilleur salaire
Peu de postes occupés auparavant (28)	Plus grande variété des postes précédemment occupés
Moins d'années de coopération (28)	Plus d'années passées en coopération

Toutefois, il convient d'insister sur le fait qu'il s'agit essentiellement là de différences quantitatives, mais que les traits sont les mêmes, la coopération au Maroc (et plus généralement au Maghreb) pouvant apparaître du point de vue du mode de vie coopérante comme une sorte de brouillon de la coopération au Sénégal (et en Afrique Noire), une étape intermédiaire entre la métropole et le stade extrême de l'expatriation dans l'ancienne zone coloniale française.

Il existe donc, par delà les différences de contexte, un mode de vie, c'est-à-dire un ensemble structuré de pratiques dominantes, caractéristique des communautés de coopérants. Au fil du ou des séjours, les coopérants sont amenés à adopter de plus en plus profondément ce mode de vie, condition entre autres de leur socialisation relative au cercle coopérante. Cette socialisation, un peu artificielle (les liens qui se nouent en coopération sont nécessairement précaires, l'aspect temporaire des séjours et le constant renouvellement des membres du cercle expliquant cela) et souvent relative plus au mode de vie qu'à un cercle précis, vient en contrepoint d'une désocialisation progressive relative à l'espace social métropolitain (perte de relations sociales, moindre perception des évolutions de l'espace social et en particulier des légitimités culturelles et sociales). Et peu à peu, à mesure que croît la méconnaissance réciproque entre le coopérante et la métropole et que s'enracinent les habitudes prises en coopération, s'installe une inertie qui s'oppose au retour en l'absence d'éléments décisifs en sa faveur. On reste en coopération pour des raisons symétriques à celles qui font que, en France, l'on ne part pas après plusieurs années dans un même poste : il est toujours plus facile de maintenir un statu quo que de rompre les habitudes,

(27) L'existence d'un important secteur supérieur au Maroc implique la présence de plus d'agrégés et de diplômés de niveau

doctoral.

(28) Pour ce qui concerne la population étudiée empiriquement.

plus tentant de rester en terrain connu que de plonger dans l'inconnu et l'incertain.

Il arrive donc souvent que, partis avec l'intention d'effectuer simplement leur service militaire ailleurs qu'en caserne ou pour résoudre provisoirement une situation mal acceptée en métropole (séparation du conjoint, difficulté à trouver un poste, affectation dans une académie peu attirante), les coopérants se retrouvent au bout de dix ans de carrière toujours en coopération par l'accumulation de séjours temporaires. Et, dans bien des cas, le retour se décidera ou sera imposé en fonction d'événements précis et incontournables : limites légales de séjour atteintes, poste désiré enfin obtenu en métropole, enfants en âge d'entrer au lycée ou à l'université.

Sur le plan du positionnement dans l'espace social français, la parenthèse de socialisation vécue par les coopérants n'est pas sans effet. L'accumulation de biens matériels (capital financier, biens immobiliers, etc.) et la désocialisation relative subie peuvent se lire, en utilisant les catégories d'analyse de Pierre Bourdieu, comme se résumant en une accumulation de capital économique et une absence de perpétuation de capital social et culturel (29). En fait, même si l'application de ces concepts à ce cas appelle quelques remarques (30), on pourrait analyser ce double procès (accumulation de capital économique, absence de perpétuation des capitaux sociaux et culturels) comme un procès de conversion de capital.

Ainsi, au fil des séjours, les coopérants verraient leur positionnement objectif évoluer dans l'espace social français et leur « profil » s'éloigner quelque peu de celui des catégories qui leur sont proches par la profession ou le niveau d'études en métropole (enseignants, étudiants) pour se rapprocher de celui des catégories caractérisées par un fort capital économique.

Effectivement, une bonne part des adaptations de pratiques et de discours qui se produisent au cours des séjours confirme sensiblement cette hypothèse puisque, si l'on fait le bilan des pratiques ou caractéristiques « gagnées » ou « perdues » durant les séjours (par rapport aux pratiques ou caractéristiques des enseignants français de métropole), les coopérants auraient tendance à faire l'objet d'une translation vers la droite sur les graphiques factoriels de *La distinction* (31). Toutefois, seule une étude des comportements des coopérants après leur retour et une comparaison avec les enseignants de la même génération pourraient permettre de vérifier si la conversion opérée est temporaire ou définitive et si les pratiques et habitus sont ou non définitivement affectés par les séjours en coopération.

(29) Et accumulation de savoirs et de savoir-faire utiles en coopération et constituant ce que l'on pourrait appeler, toujours avec cette terminologie particulière, un « capital coopération ».

(30) Remarques incluant une tentative de redéfinition de certaines catégories (capital

par exemple) et rassemblées dans un texte, « Métaphore économique et économie des pratiques » (à paraître).

(31) Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1979.

Espèce très probablement en voie de disparition, les coopérants, exilés temporaires dans un Tiers-Monde encore partiellement ou totalement dépendant de leur nation d'origine, auront en tout cas fourni une occasion rare d'étudier *in vivo* une rupture de socialisation vécue du côté dominant (au contraire des études sur l'immigration en France) et sa concrétisation au niveau des pratiques et des trajectoires.

Michel GROSSETTI

*Centre de recherches sociologiques
CNRS et Université de Toulouse-Le Mirail
5, allées A. Machado, 31000 Toulouse*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Colonisation et décolonisation

- Berque J., Charnay J.-P.**, 1965. — *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Editions de Minuit.
- Ganiage J.**, 1968. — *L'expansion coloniale de la France*, Paris, Payot.
- Girardet R.**, 1972. — *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, La Table Ronde.
- Grimal H.**, 1965. — *La décolonisation 1919-1963*, Paris, A. Colin.
- Miège J.-L.**, 1973. — *Expansion européenne et décolonisation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Yacono G.**, 1971. — *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, Presses Universitaires de France.

Tiers-Monde et coopération

- Actuel développement* n° 17, janvier, février 1977 : « Comment coopérer avec 80 Etats ».
- Actuel développement* n° 35, mars, avril 1980 : « Que fait-on en Afrique ? ».
- Arghiri E.**, 1973. — *L'échange inégal*, Paris, Maspero.
- Berthelot Y., Fossi G.**, 1975. — *Pour une nouvelle coopération*, Paris, Collection Tiers-Monde.
- Berthelot Y., De Bandt J.**, 1982. — *Impact des relations avec le Tiers-Monde sur l'économie française*, Paris, La Documentation Française.
- Bilan et perspective* : Le service de coopération culturelle, scientifique et technique avec les Etats.
- Cadenat P.**, 1983. — « La France et le Tiers-Monde », *Notes et études documentaires*, nos 4701-4702, janvier.
- CRESM**, 1974. — *Indépendance et interdépendances au Maghreb*, Paris, Ed. du CNRS.
- CRESM**, 1976. — *Rapports de dépendance au Maghreb*, Paris, Ed. du CNRS.
- CRESM**, 1980. — *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris, Ed. du CNRS.
- Fuchs Y.**, 1973. — *La coopération, aide ou néo-colonialisme*, Paris, Ed. Sociales.
- Galtung J.**, 1971. — « Structural theory of imperialism », *Journal of peace research*, vol. 8.
- Jalée P.**, 1973. — *Le pillage du Tiers-Monde*, Paris, Maspero.
- Junkel O.**, 1970. — « Intégration capitaliste transnationale et désintégration nationale en Amérique latine », *Politique étrangère* (6).
- Lhaik C.**, 1979. — « Coopération culturelle : ce que fait la France », *Actuel développement*, n° 28, janvier-février.
- Mende T.**, 1972. — *De l'aide à la recolonisation : les leçons d'un échec*, Paris, Ed. du Tiers-Monde.
- Samir Amin**, 1973. — *Le développement inégal*, Paris, Editions de Minuit.
- Samir Amin, Faire A., Hussein M., Massiah G.**, 1975. — *La crise de l'impérialisme*, Paris, Editions de Minuit.
- Tiers-Monde*, tome XIV, n° 56, octobre-décembre 1973 : « La coopération internationale ».
- Ziegler J.**, 1980. — *Main basse sur l'Afrique*, Paris, Le Seuil.

Coopérants

- Chatenet J.**, 1970. — *Petits blancs, vous serez tous mangés*, Paris, Le Seuil.
- Grossetti M.**, 1985. — *L'intérieur de la parenthèse. Le mode de vie des enseignants français en coopération dans l'ancienne zone coloniale de la France*, thèse de 3^e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail.
- Guth S.**, 1982. — *Exil sous contrat*, thèse de doctorat, Université de Paris V.
- Harari D.**, 1974. — *Le rôle du coopérant*, Paris, Centre de développement de l'OCDE.
- Leroy C.**, 1979. — « La difficile réinsertion des coopérants », *Actuel développement*, n° 28, janvier-février.
- Negroni F. de**, 1977. — *Les colonies de vacances*, Paris, Ed. Hallier.
- Pérec G.**, 1965. — *Les choses*, Paris, Julliard.

Revue et périodiques

- Croissance des jeunes nations**, en particulier les n° 237 et 238 (resp. spécial coopération et coopération au Sénégal).
- Echanges** (bulletin de liaison des coopérants et des enseignants français au Maroc), en particulier le n° 27.
- Bulletin de liaison des personnels de coopération** (publication du BLACT).
- Français du Monde** (bulletin de l'ADFE), en particulier le n° 23, mai 1983.
- Guide du nouveau coopérant au Maroc** (publication du SPHECTI).